

Les services d'information fluviale (SIF) ont connu un essor important au cours des dernières années et contribuent de façon significative à l'amélioration de la sécurité et du bon ordre de la navigation. La CCNR appuie la mise en œuvre des SIF le long du Rhin et sur le Rhin, notamment par le biais de résolutions relatives à l'application des technologies SIF et des services y afférents.

À titre d'exemple, la CCNR a adopté une résolution en vertu de laquelle les bâtiments naviguant sur le Rhin (à l'exception des menues embarcations) doivent être équipés en appareil AIS Intérieur et en systèmes de visualisation pour les cartes électroniques. L'atelier organisé par la CCNR permettra de présenter les résultats de l'enquête qui s'est déroulée fin 2016 et qui vise à évaluer la mise en œuvre de cette résolution.

De même, l'obligation d'annonce par voie électronique sera étendue à tous les bateaux-citernes à partir du 1er décembre 2018. L'atelier sera également l'occasion d'aborder cette résolution récente.

L'atelier permettra également et surtout d'entendre les avis et attentes de la profession de la navigation et d'autres parties concernées en matière de SIF afin de pouvoir alimenter les futurs travaux de la CCNR dans le domaine des services SIF. Enfin, l'atelier couvrira une vision large des activités SIF utiles pour la navigation rhénane et ainsi permettra à la CCNR de tirer des enseignements des activités portées par différents partenaires.



**SAVE THE DATE**

**vendredi 17 novembre 2017  
de 9 h 00 à 16 h 00**

Palais du Rhin  
2, place de la République  
67000 Strasbourg – France



5ème Atelier SIF de la CCNR consacré à un

## «Tour d'horizon des activités SIF de la CCNR : hier, aujourd'hui et demain »

Langues de travail: allemand, français, néerlandais, anglais

L'atelier s'adresse aux professionnels de la navigation, aux développeurs d'applications, aux fabricants et sociétés de montage d'appareils utilisant les technologies SIF, aux polices fluviales, aux ports, aux administrations des voies navigables, aux parties en charge de la logistique, ainsi qu'aux commissions fluviales et autres organisations internationales.